

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025
Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude
CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean- Claude

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 
ID : 039-243900610-20250415-D2025_045-DE

OBJET : Arrêt de l'inventaire des zones et sites économiques en accord avec l'article 220 de la loi Climat et Résilience et les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), en collaboration avec l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
Vu la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
Vu l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme ;
Vu Le projet d'inventaire des ZAE tel que réalisé par L'AER

Madame la Présidente explique que la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, dans son article 220, impose aux autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE, d'établir un inventaire des Zones d'Activités Economiques sur leur territoire.

Cette obligation est retranscrite dans l'article L 318-8-2 du Code de l'urbanisme qui énonce que l'inventaire doit comprendre pour chaque zone d'activité économique :

1. Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
2. L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
3. Le taux de vacance de la zone d'activité économique.

Cet article précise, qu'après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques pendant une période de trente jours, l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente. Il est ensuite transmis aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme et de programme local de l'habitat.

Enfin, cet inventaire est actualisé au moins tous les six ans. Ainsi, pour répondre à l'objectif de sobriété foncière intégré à la loi Climat et Résilience, les intercommunalités doivent établir un inventaire précis de leurs ZAE, afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

Comme le prévoit l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, la Communauté de Communes a également consulté les propriétaires et occupants des zones d'activités économiques pendant une période de trente jours d'une publication sur le site internet de la Communauté de Communes avec mise en ligne des formulaires.

Suite à cette consultation, le Conseil Communautaire doit arrêter l'inventaire des ZAE réalisé conformément à la loi Climat et Résilience, avant transmission aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

D'autoriser l'arrêt de l'inventaire des ZAE de la Communauté de Communes La Grandvallière ;
D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à transmettre cet inventaire aux autorités compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale, de document d'urbanisme.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Pour la Présidente empêchée,


Christian BRUNEEL



Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le



ID : 039-243900610-20250415-D2025_045-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude
CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean- Claude

**OBJET : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2025
Budget Annexe – ZA DES DADONINS**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2311-1 et L.2343-2,

Madame la Présidente expose à l'assemblée le contenu du budget en résumant les orientations générales.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2025 comme suit :

Section	Dépenses
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	510 633.80€
Recettes	510 633.80€
INVESTISSEMENT	
Dépenses	271 266.40€
Recettes	271 266.40€

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_041-BF



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude
CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean- Claude

**OBJET : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2025
Budget principal**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2311-1 et L.2343-2,

Madame la Présidente expose à l'assemblée le contenu du budget en résumant les orientations générales.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Section	Report	Dépenses	Total BP
Fonctionnement			
Dépenses		3 193 228.42	3 193 228.42
Recettes		3 193 228.42	3 193 228.42
Investissement			
Dépenses	82 430.00	2 203 335.22	2 285 764.66
Recettes	66 531	2 219 234.22	2 285 764.66

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_040-BF



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude
CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean-Claude

**OBJET : Signature d'une convention annuelle pour 2025 avec la Mutualité Française
Jura pour la gestion du RPE (Relais Petite Enfance)**

Vu la délibération du 19 septembre 2012 validant l'ouverture d'un RAM,
Vu la délibération du 26 février 2013 validant la gestion du RAM par la Mutualité Française Jura, et autorisant le président à signer la convention,
Vu la délibération du 9 juin 2015 validant l'augmentation du temps de travail de l'animatrice de 50 ETP à 75 ETP,

La présidente rappelle que la communauté de communes a confié à la Mutualité Française Jura la gestion du Relais Petite Enfance.

Madame la Présidente propose de signer la convention de gestion du RPE pour l'année 2025 et de valider le versement de la participation financière à hauteur de 16 656.07€

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

Donne son accord pour la signature de la convention annuelle 2025 pour confier la gestion du RPE à la Mutualité Française Jura,

Valide le paiement de la participation financière de 16 656.07€ pour 2025,

Autorise la Présidente à signer la convention et tout document se rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_039-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude
CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean- Claude

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_044-BF

OBJET : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget Annexe- EHPAD – EPRD 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2311-1 et L.2343-2,

Madame la Présidente expose à l'assemblée le contenu du budget.

		Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Réalisé 2024	EPRD 2025	Réalisé 2024	EPRD 2025	Réalisé 2024	EPRD 2025	Réalisé 2024	EPRD 2025
Groupe 1	Exploitation courante	300 260,06	319 625,60	40 625,16	44 000,00	47 550,45	49 300,00	388 435,67	412 925,60
Groupe 2	Charges de personnel	876 875,78	896 718,40	416 309,48	370 862,20	883 273,71	920 285,54	2 176 458,97	2 187 866,14
Groupe 3	Charges structure	418 500,13	426 940,00	1 926,26	3 000,00	25 479,74	39 000,00	445 906,13	468 940,00
	Dépenses	1 595 635,97	1 643 284,00	458 860,90	417 862,20	956 303,90	1 008 585,54	3 010 800,77	3 069 731,74
	Recettes	1 606 475,68	1 643 284,00	397 872,51	417 862,20	1 038 225,41	1 008 585,54	3 042 573,60	3 069 731,74
	Résultat	+ 10 839,71	0	- 60 988,39	0	+ 81 921,51	0	+ 31 772,83	0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice EPRD 2025 comme suit :

Section	Dépenses	Total BP
Fonctionnement		
Dépenses	3 069 731,74	3 069 731,74
Recettes	3 069 731,74	3 069 731,74
Investissement		
Dépenses	36 184,00	36 184,00
Recettes	36 184,00	36 184,00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,
Françoise VESPA



COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude

CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean- Claude

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_043-DE



OBJET : EHPAD Louise MIGNOT- MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant le bon fonctionnement des services de l'EHPAD Louise Mignot,

Vu la délégation donnée lors de la réunion du 26 septembre 2024 par les membres du Comité social territorial, afin de donner un avis favorable de principe aux saisines relatives à la suppression/création de poste intervenant dans le cadre d'une promotion interne ou d'un avancement de grade dès lors que le temps de travail n'était pas modifié,

Madame la Présidente propose de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

- Filière médico-sociale à compter du 01 Mai 2025
 - Suppression d'un poste Infirmier Soins Généraux Classe Normale à temps non complet de 35h
 - Création d'un poste Infirmier Soins Généraux Hors Normale à temps complet de 35h
- Filière sociale à compter du 14 Avril 2025
 - Création d'un poste d'agent Social Faisant Fonction Aide-Soignante à temps non-complet de 28h

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les modifications du tableau des emplois pour le Budget Annexe de l'E.H.P.A. D comme énuméré ci-dessus,

APPROUVE le tableau suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Adjoint Administratif	C	1	17.50 heures	Secrétaire	Vacant
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures	Agent ressources humaines	Titulaire
			35 heures	Agent comptable	Titulaire
Attaché Principal	A	1	35 heures	Directrice	CDD

FILIERE TECHNIQUE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Adjoint Technique Principal 2 ^{me} classe	C	1	35 heures	Cuisinière	Titulaire
Adjoint Technique	C	2	35 heures	Second de Cuisine	CDD
			35 heures	Second de Cuisine	CDD
Agent de Maîtrise	C	1	35 heures	Agent technique	CDD
FILIERE SOCIALE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Agent Social Principal 1 ^{ère} classe	C	4	26.25 heures	Auxiliaire de Vie	Titulaire
			28 heures	Fonction Aide-Soignante	Titulaire
			35 heures	Lingère	Titulaire
			35 heures	Fonction Animatrice	Titulaire
Agent Social	C	20	35 heures	Auxiliaire de Vie	Titulaire
			24.5 heures	Auxiliaire de Vie	Titulaire
			24.5 heures	Auxiliaire de Vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de Vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de Vie	Titulaire
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Auxiliaire de vie	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			35 heures	Fonction Aide-Soignante	CDD
			31,5 heures	Veilleuse de Nuit	Titulaire
			35 heures	Veilleuse de Nuit	CDD
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Médecin Territorial Hors-Classe	A	1	10.5 heures	Médecin Coordonnateur	CDI
Psychologue Classe Normale	A	1	10.5 heures	Psychologue	CDD
Infirmier Soins Généraux Hors Classe	A	2	35 heures	Infirmière	Titulaire
			35 heures	Infirmière Coordinatrice	Titulaire

Infirmier Soins Généraux Classe Supérieure	A	2	28 heures 28 heures	Infirmière Infirmière	CDI Vacant
Infirmier Soins Généraux Classe Normale	A	1	35 heures	Infirmière	CDD
Aide-Soignante Classe Supérieure	B	5	35 heures 35 heures 35 heures 28 heures 35 heures	AS Jour AS Jour AS Jour Aide-Soignante Nuit Aide-Soignante Nuit	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
Aide-Soignante Classe Normale	B	3	28 heures 35 heures 35 heures	Aide-Soignante Jour Aide-Soignante Jour Aide-Soignante Jour	CDD CDD CDD
Auxiliaire de Soins Principal 2 ^{ème} classe	C	1	33.25 heures	Aide Médico- Psychologique	CDD

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
CADRE / EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	LIBELLE EMPLOI	STATUT REGIME
Rééducateur Classe Normale	B	1	1.75 heures	Diététicienne	Activité Accessoire

AUTORISE la Présidente ou à défaut un Vice-président à signer tout document relatif à ces modifications.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_043-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude
CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean- Claude

OBJET : EHPAD – Tarifs Repas pour le personnel de l'établissement

Madame la Présidente expose au conseil communautaire que le budget alimentation de l'EHPAD est en constante augmentation et propose de facturer les repas pris par le personnel au tarif de 2,00 € par repas à compter du 1^{er} mai 2025, sachant que ce sera une recette supplémentaire pour l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE le tarif des repas pris par le personnel au tarif de 2,00 € par repas à compter du 1^{er} mai 2025.

AUTORISE la Présidente ou à défaut un vice-président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

Pour la Présidente empêchée,

Christian BRUNEEL



Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_047-DE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude
CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean- Claude

OBJET : PDIPR (plan triennal de gestion et valorisation de la randonnée) 2025 -2027

Vu les statuts de la Communauté de Communes La Grandvallière

Vu le dispositif d'intervention financière du Conseil Départemental du Jura

Considérant qu'il est d'intérêt communautaire de développer les circuits de randonnées du territoire, en termes de qualité, d'information, d'interprétation de confort et de sécurité » des pratiquants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le contenu du plan triennal de randonnée ainsi que son plan de financement sur 2025, 2026 et 2027
- **AUTORISE** la présidente à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au regard des projets inscrits dans ce plan triennal de randonnée,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** la présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_042-DE



Action		2025			2026			2027			2025/2027		
	Nature	Coût	CD 39	CCLG	Coût	CD39	CCLG	Coût	CD 39	CCLG	Coût	CD 39	CCLG
Valorisation du territoire	Belvédères				4 000 €	2 000 €	2 000 €		0 €	0 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €
	Ouverture paysagère	650 €	325 €	325 €		0 €	0 €		0 €	0 €	650 €	325 €	325 €
	L'homme et la forêt	400 €	200 €	200 €		0 €	0 €		0 €	0 €	400 €	200 €	200 €
Continuité du réseau	Passages VTT, clôtures	2 000 €	1 000 €	1 000 €		0 €	0 €	1 500 €	750 €	750 €	3 500 €	1 750 €	1 750 €
	Cheminements, passages humides	3 000 €	1 500 €	1 500 €		0 €	0 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Signalétique d'accueil et de points de départ	Panneaux de départ randonnée	600 €	300 €	300 €	600 €	300 €	300 €	700 €	350 €	350 €	1 900 €	950 €	950 €
	Signalétique Départ et parking	1 500 €	750 €	750 €	500 €	250 €	250 €		0 €	0 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Espaces trail	Accueil, balisage, signalétique	400 €	200 €	200 €	1 200 €	600 €	600 €		0 €	0 €	1 600 €	800 €	800 €
Espaces VTT	Parcours autres		0 €	0 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €	3 000 €	1 500 €	1 500 €	5 500 €	2 750 €	2 750 €
	Amélioration des points de départ	950 €	475 €	475 €	1 500 €	750 €	750 €		0 €	0 €	2 450 €	1 225 €	1 225 €
	TOTAL	9 500 €	4 750 €	4 750 €	10 300 €	5 150 €	5 150 €	7 200 €	3 600 €	3 600 €	27 000 €	13 500 €	13 500 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour expédition conforme.

La Présidente,

Françoise VESPA



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le



ID : 039-243900610-20250415-D2025_042-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LA GRANDVALLIERE
39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 15 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 15 Avril, à 20h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Françoise VESPA.

Date de convocation : 07/04/2025

Nombre de membres en exercice : 27

Date d'affichage :

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 25

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOURGEOIS Thierry, BRUNEEL Christian, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, COTTER Marie-Angélique, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, NOUVELOT Ghislaine, PIRAZZI Philippe, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, SCHIAVONI Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BOUCHOT Nathalie, PIRON Hervé, ROUX Damien, SILVA Anne-Laure

Absents :

Ont donné pouvoir : BOUCHOT Nathalie BAUDURET Jean-Claude

CUBY Tanguy à ROUX Damien

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean- Claude

OBJET : Autorisation de Travaux - Opération d'aménagement et de viabilisation de la zone des Dadonins – Réseaux secs

La zone des Dadonins n'est pas aménagée or nous avons régulièrement des demandes pour des installations d'entreprises et d'activités. Il semble donc nécessaire réfléchir à son aménagement pour pouvoir vendre, louer ou accompagner au mieux les futurs porteurs de projets. Une étude de relevé géomètre ainsi que des propositions d'aménagement et de d'implantation ont été préconisées

La présidente

EXPLIQUE qu'un projet d'aménagement existe de la plateforme située aux Dadonins à Saint-Pierre afin d'accueillir des entreprises ou des artisans. Le 14 novembre 2023, le conseil communautaire avait acté le principe d'engager cette opération pour un montant maximum de 180 000€ HT

PRECISE que le président, par délégation a sollicité le Sidec pour l'installation des réseaux secs dans le cadre d'une étude et d'une proposition d'APS. La proposition faite est d'un montant de 57 548.86 € TTC

DEMANDE au Conseil Communautaire de valider ce devis et d'autoriser la Présidente à faire des demandes de subventions concernant l'aménagement de cette zone.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte l'opération d'aménagement et de viabilisation de la zone des Dadonins

ACCEPTE le devis du Sidec pour l'installation des réseaux secs d'un montant de 57 548.86 € TTC

AUTORISE toutes demandes de subventions relatives à ce projet,

AUTORISE la Présidente à signer tout document relatif rapportant à l'opération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour expédition conforme.

Pour la Présidente empêchée,

Christian BRUNEEL



Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le

ID : 039-243900610-20250415-D2025_046-DE

